



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

## Élections des membres de la Commission consultative paritaire départementale (CCPD)

Consultez l'arrêté portant sur la composition de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux agréés

Publié le 09/05/2023 -- Temps de lecture: 05 minutes



*Les élections des membres de la Commission Consultative Paritaire Départementale des assistants maternels et des assistants familiaux se sont déroulées du 3 avril au 11 avril 2023.*

*Le dépouillement des résultats a eu lieu le 12 avril 2023, vous trouverez en cliquant sur ce lien, le Procès-Verbal de ces élections.*

**L'arrêté portant sur la composition de la commission consultative paritaire départementale des assistants maternels et familiaux agréés est disponible ici.**



*Conseil départemental du Gard*

*Lundi au vendredi*

- Hôtel du département : de 8h00 à 17h00
- Maison départementale : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Standard Tél.: 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

*2 rue Guillemette - 30044 Nîmes Cedex 9*

*04 66 76 76 76*